

CAPL n°1 et 2
Liste d'aptitude de B en A et de C en B
FO défend comme toujours la promotion interne

La CAPL de liste d'aptitude de B en A s'est tenue le 14 novembre 2017 à 14 h et celle de la liste d'aptitude de C en B à 16h.

Liste d'aptitude de B en A:

Sur une plage d'appel de 346 agents, 45 agents ont fait acte de candidature. Cette année la potentialité de notre département était de 1! La Direction a nommé 2 agents en « excellent ».

En 2015 au niveau national, la DGFIP proposait 157 promotions, 137 en 2016 et aujourd'hui 84, soit pratiquement une réduction de 50 % des promotions en trois exercices.

A ce rythme dans 4 ans l'accession au corps des inspecteurs aura disparue.

Critères de sélection : Il faut avoir obtenu au moins 5 mois de réduction d'ancienneté au cours des cinq dernières années, avoir eu l'appui de son chef de service, détenir au moins le 7^{ème} échelon du contrôleur principal, ne pas être trop jeune, avoir été mobile dans sa carrière, avoir la capacité d'encadrer et d'animer une équipe, être référent départemental dans un domaine quelconque et avoir participé à la formation professionnelle départementale et/ou nationale. L'excellence et des aptitudes au grade supérieur doivent être reconnues dans leur évaluation. Ont notamment été pris en compte à ce stade l'avis des chefs de services.

Liste d'aptitude de C en B:

Sur une plage d'appel de 223 agents, 36 ont enregistré leur candidature. Cette année la potentialité de notre département était de 5! La Direction a nommé 6 agents.

Or il y a 4 ans, la potentialité du département était de 11 agents, la Direction avait classé 12 candidats.

Aujourd'hui nous sommes à la moitié.

Critères de sélection : Être agent administratif ou agent technique des finances publiques justifiant d'au moins 9 ans de services publics. Avoir obtenu au moins 7 mois de bonification au cours des cinq dernières années. Puis au regard du critère de l'ancienneté sur la base de bilan de l'année 2016 ont été retenus des candidats qui postulent utilement c'est-à-dire les candidats au moins AAP2 et surtout AAP1 du 4^{ème} au 8^{ème} échelon. La réunion entre la Direction et les chefs de service a examiné, l'aptitude à l'encadrement et à la mobilité fonctionnelle et géographique.

En 3ème rang, un critère d'âge est examiné. Sur la base du bilan 2017, il est noté que la grande sélectivité de l'exercice conduit à rendre très exceptionnelles les promotions des agents âgés de moins de 40 ans (1,2% seulement de promus dans cette tranche d'âge en 2017).

Dans sa déclaration liminaire FO DGFIP 92 a dénoncé la baisse drastique opérée sur les potentialités offertes aux Directions locales, privant ainsi les agents de perspectives en matière de promotion:

"A l'heure où chacun sait qu'un cadre C se voit quasi-systématiquement confier les mêmes missions qu'un cadre B, une telle évolution est scandaleuse. Cette absence de reconnaissance professionnelle ne génère que de la souffrance et un grand sentiment d'injustice dans les services. Pourquoi un agent ferait-il le travail d'un contrôleur principal alors qu'il est payé au ras des pâquerettes pendant les 15 premières années de son recrutement ? En gagnant un malheureux point d'indice tous les 3 ans ?"

- FO-DGFIP, le seul syndicat à défendre le principe de la liste d'aptitude au grade supérieur revendiquera toujours une augmentation significative des promotions par liste d'aptitude et tableau d'avancement ainsi que la possibilité pour tous les agents promus, par concours internes ou liste d'aptitude, d'être affectés dans leur département d'origine.

- FO revendique un accès au grade supérieur avec un véritable déroulé de carrière.

- FO dénonce l'allongement de la durée de séjour dans les échelons de début de carrière comme moyen de financement des indices terminaux du grade.

- FO Revendique une véritable refonte de la grille indiciaire au bénéfice des agents.

- FO réclame la création des postes budgétaires nécessaires pour permettre la promotion de tous les agents au grade supérieur dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires.

FO DGFIP 92

Secrétaire Départementale et Permanente : Arya BOCQUET - DDFIP- 12^{ème} étage – 12.22

Tel : 01 40 97 30 73

Secrétaires Adjointes : Ludovic LETELLIER (SIE Colombes),

Yann RABIEGA (Nanterre Male)

Site départemental : www.fo-dgfip-sd.fr/092/